



CLOTURE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES
AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

Année universitaire 2018-2019

**LE DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE
MAYOTTE**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.612, L.613, et L.832 ;
Vu le décret n°71-376 du 13 mai 1971 ;
Vu le décret n°84-13 du 5 janvier 1984, notamment l'article 2 ;
Vu le décret n°2001-492 du 6 juin 2001 ;
Vu le décret n°2010-1426 du 18 novembre 2010 ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 ;
Vu la décision du Conseil d'administration du Centre Universitaire du 24 avril 2018 ;
Vu l'arrêté n°2018-26 du 27 juin 2018 ;

ARRETE N° 2018-90

ARTICLE 1 – clôture des inscriptions administratives - diplômes nationaux

La date de clôture des inscriptions administratives aux diplômes nationaux pour l'année universitaire 2018-2019 est fixée au vendredi 30 novembre 2018.

ARTICLE 2 – Le directeur du CUFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mayotte le 21 novembre 2018

Aurélien SIRI
Directeur du Centre Universitaire

